

Compte rendu de la séance du lundi 14 mai 2018

Secrétaire(s) de la séance:

Madame Marie-Hélène MORONI

Ordre du jour:

ORDRE DU JOUR :

- Vie municipale :

- . Courriers reçus
- . Personnel territorial : profil recrutement
- . Maison Trouillé
- . Donation à la commune

- Vie citoyenne

- . Compte-rendus de réunions
- . Panneau milan et fresque

- Vie publique

- . Travaux envisagés
- . Voirie et feux tricolores
- . Défense incendie
- . SDE : transferts abonnements et consommations électriques de l'éclairage Public au SDE 65

- Vie environnementale

- . Route du Mourgoueilh
- . Epareuse
- . Mur du jardin du village
- . Eglise : étude de diagnostic et mission de maîtrise d'oeuvre
- . Demande de concession colombarium

- Vie associative

- . Festival des Maynats
- . Comité des fêtes : Jambonnade

- Autres/Agenda

- . Remerciements

Délibérations du conseil:

TRANSFERT DES ABONNEMENTS ET DES CONSOMMATIONS D'ELECTRICITE D'ECLAIRAGE PUBLIC AU SDE65 (DE 2018 019)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du SDE 65 modifiés et approuvés par arrêté préfectoral du 5 mai 2017,

Le transfert de la compétence « Eclairage Public » aurait dû s'accompagner du transfert de l'ensemble des charges de ce service et notamment les consommations électriques.

Ainsi, le SDE65 avait la possibilité de prendre en charge les factures d'électricité en éclairage public, pour l'ensemble des communes du Département des Hautes-Pyrénées ayant transféré cette compétence, à l'exception des communes de BAGNERES-DE-BIGORRE, LANNEMEZAN et TARBES.

Considérant les faits précédemment exposés et après une enquête auprès des collectivités concernées, cette proposition a obtenu l'avis favorable d'une grande majorité d'entre elles.

Considérant la validation de cette procédure de transfert des charges liée à la compétence éclairage public en Comité Syndical du SDE65 du 15 décembre 2017.

Sur proposition de Monsieur le Maire et, après avoir entendu son exposé, le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'autorise Monsieur le Maire à transférer les abonnements et consommations liées à l'éclairage public et notamment les consommations électriques.
- d'autoriser Monsieur le Maire à régler au SDE65, sur la base des consommations réelles, la part effective de consommation d'électricité en éclairage public de sa collectivité et à inscrire cette somme préalablement au budget.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document en rapport avec ce projet, étant entendu que le transfert des abonnements et consommations sera effectif au 1^{er} janvier 2019.

Fait et délibéré en mairie
Pour copie conforme

Le Maire
Jean-Luc MASCARAS